



DROIT COMMERCIAL

La rupture brutale des relations commerciales établies : les bons réflexes en matière de préavis

Le coin des experts

Objectif

Le contentieux de la rupture brutale des relations commerciales établies demeure l'un des plus fournis du droit des affaires. Si l'article L.442-1, II du Code de commerce pose un cadre en apparence simple, sa mise en œuvre soulève des difficultés récurrentes : caractérisation de la relation commerciale établie, incidence d'une mise en concurrence, détermination de la durée du préavis au regard de critères laissés à l'appréciation souveraine des juges du fond, conditions de validité de la notification, ou encore risques attachés à l'exécution du préavis. Ces questions présentent des enjeux stratégiques majeurs pour les entreprises, qu'elles soient à l'initiative de la rupture ou qu'elles la subissent. Délibérément centrée sur la question essentielle du préavis, cette formation a pour objectif de permettre aux praticiens d'acquérir les bons réflexes pour en apprécier la nécessité, en déterminer la durée, sécuriser sa notification et maîtriser les conditions de son exécution.

Thèmes abordés

Caractérisation de la relation commerciale établie ; incidence de la mise en concurrence ; causes d'exonération ; détermination de la durée du préavis ; dépendance économique ; clauses contractuelles de préavis ; notification du préavis ; réduction progressive du courant d'affaires ; exécution du préavis ; évolution des conditions tarifaires pendant le préavis.

Programme détaillé

14h00 - 14h45

I. Déterminer l'existence et la durée du préavis

- La caractérisation de la relation commerciale établie
- Les causes d'exonération
- La détermination de la durée du préavis

14h45 - 15h25

II. Sécuriser la notification du préavis

- Les exigences de forme et de contenu de la notification

- Le cas particulier de la notification par voie d'appel d'offres
- La réduction progressive du courant d'affaires

15h25 - 16h00

III. Sécuriser l'exécution du préavis

- Le maintien des relations commerciales aux conditions antérieures
- La question du prix applicable



Conférence animée par

Marine Guillodo

Avocate au Barreau de Rennes

Tarif : 330 €



Date
15 décembre 2026
(14h00 - 16h00 en direct)



Durée
4 heures *
* 2h de Webconférence en direct + 2 heures facultatives de validation des acquis à réaliser



Public
Avocats, Juristes



Niveau 3
Avancé (spécialistes et praticiens expérimentés)



Lieu
À Paris ou à distance





DROIT COMMERCIAL

La rupture brutale des relations commerciales établies : les bons réflexes en matière de préavis

Le coin des experts

BULLETIN D'INSCRIPTION

A retourner

par courrier :
Pro-Barreau, 3, rue de Nesle
75006 Paris

par fax :
01 72 34 92 58

par e-mail :
presentielles@pro-barreau.com

PERSONNE PARTICIPANTE

☐ Mme ☐ M.

Nom

Prénom

Tel.

E-mail

Société / Cabinet

Adresse

CP

RESPONSABLE DE L'INSCRIPTION

☐ Mme ☐ M.

Nom

Prénom

Tel.

E-mail

Tarif : **330€ TTC**

Date : **le 15 décembre 2026 de 14h00 à 16h00**

Je choisis de suivre la formation : ☐ **à distance** en visio via *Pro-Barreau Live*
☐ **en présentiel** : 3 rue de Nesle 75006 Paris

☐ J'effectue le règlement par chèque à l'ordre de Pro-Barreau

☐ J'effectue le règlement par virement bancaire, IBAN : FR86 3000 2004 3700 0044 5109 C14 - BIC : CRLYFRPP

☐ J'effectue le règlement par carte bancaire en ligne sur www.pro-barreau.com ou par téléphone au 01 56 81 00 30

Fait à :

Le :

Signature :

Conditions générales de participation

Conditions d'inscription et tarifs

A réception de l'inscription, un courriel de confirmation est adressé au participant. Son inscription est définitive sous réserve du nombre de places disponibles. Pour les modalités d'inscription et les tarifs se reporter aux mentions indiquées sur le bulletin d'inscription.

Documents contractuels

A réception de l'inscription, un courriel de confirmation est adressé au participant. Après règlement du

prix de la formation, une facture valant convention de formation est adressée au client.

Paiement

Le règlement du prix de la formation est à effectuer à l'inscription comptant et sans escompte par chèque bancaire ou virement. Si le règlement est effectué par un organisme payeur extérieur, il appartient au bénéficiaire de s'assurer de l'acceptation du paiement par l'organisme concerné. En cas de prise en charge partielle, le solde sera directement facturé au client.

Annulation

Toute annulation doit nous parvenir par écrit, au plus tard 20 jours calendaires avant le début de la formation pour obtenir son remboursement sans frais. Annulation entre 19 et 10 jours avant le stage : remboursement du prix, déduction faite d'une indemnité forfaitaire à titre de dédit de 10 % du prix de la formation. Annulation moins de 10 jours avant la formation : nous nous réservons le droit de facturer jusqu'à 100 % du prix à titre de dédit. Les remplacements de participants sont admis. Le nom et les

coordonnées du nouveau participant doivent nous être communiqués par écrit avant la formation. Par ailleurs, Pro-Barreau se réserve le droit d'ajourner une formation, si le nombre de participants prévu est inférieur à vingt. Dans ce cas, Pro-Barreau s'engage à prévenir immédiatement chaque participant, par écrit. Pro-Barreau se réserve le droit de changer d'intervenant en cas d'empêchement de l'un d'eux.

